

**Mémoire présenté dans le cadre
des consultations prébudgétaires
en vue du budget de 2020**

par la Société de l'arthrite

Liste des recommandations

- **Recommandation 1** : Mettre en œuvre un programme national d'assurance-médicaments qui permet à tous les Canadiens d'avoir accès à une vaste gamme de médicaments.
- **Recommandation 2** : Mettre fin à la taxation du cannabis médical et autoriser sa distribution par l'entremise des pharmacies.
- **Recommandation 3** : S'attaquer à l'augmentation de l'attente pour obtenir des services de santé en augmentant le Transfert canadien en matière de santé au niveau de la croissance de la demande observée dans le réseau de la santé (5 à 6 % par an).

Madame,
Monsieur,

Au nom de la Société de l'arthrite, nous vous remercions de nous donner l'occasion de présenter nos observations sur le budget de 2020 du gouvernement fédéral. Notre organisation se fait le porte-parole d'un Canadien sur cinq (et d'un aîné canadien sur deux) souffrant d'arthrite, un ensemble d'affections des articulations et d'autres tissus qui peuvent causer de la douleur, limiter la mobilité et diminuer la qualité de vie des patients.

Dans le budget de 2020, le gouvernement fédéral a une occasion importante d'améliorer la santé et le bien-être de millions de Canadiens atteints d'arthrite en donnant suite aux principales recommandations ci-dessous.

Recommandation 1 : Mettre en œuvre un programme national d'assurance-médicaments qui permet à tous les Canadiens d'avoir accès à une vaste gamme de médicaments.

Il n'existe aucune cure pour l'arthrite et c'est pourquoi les traitements pharmaceutiques jouent un grand rôle dans la gestion de la maladie, qui peut durer de nombreuses années. Malheureusement, en raison des disparités de couverture d'une province et d'un régime d'assurance-médicaments public et privé à un autre, les Canadiens n'ont pas tous un accès équitable aux médicaments dont ils ont besoin. Nous pouvons et nous devons faire mieux pour mettre en œuvre une approche plus cohérente de l'accès aux médicaments au moyen d'un programme national d'assurance-médicaments.

Toutefois, le redressement de ces inégalités ne doit pas se faire dans une course vers le plus bas dénominateur commun, en appliquant à tous les lacunes actuelles de nos régimes publics d'assurance-médicaments qui sont plus lents à financer et qui couvrent beaucoup moins de médicaments que les régimes privés. L'accès à une vaste gamme de traitements est important pour tous les patients, mais il est vital pour ceux qui souffrent d'arthrite, parce qu'ils réagissent différemment à différents traitements. Le traitement qui fonctionne pour un patient peut ne pas fonctionner pour un autre, de sorte qu'une gamme de choix est essentielle. Cette gamme complète n'est pas offerte actuellement aux Canadiens dans le cadre des régimes publics d'assurance-médicaments, mais elle doit l'être dans un programme national d'assurance-médicaments.

Recommandation 2 : Mettre fin à la taxation du cannabis médical et autoriser sa distribution par l'entremise des pharmacies.

Une gamme de traitements efficaces peut aider les patients à gérer leurs douleurs arthritiques et à mener une vie productive et le cannabis médical en fait partie. La plupart des patients autorisés à posséder du cannabis à des fins médicales ont reçu un diagnostic « d'arthrite sévère ».

Nous sommes essentiellement heureux que la *Loi sur le cannabis* préserve un régime distinct pour le cannabis médical, mais le maintien de sa taxation demeure une préoccupation pour la communauté de l'arthrite. Les coûts inhérents à l'utilisation de cannabis à des fins médicales (qui peuvent atteindre 500 \$ par mois) peuvent représenter un énorme fardeau financier pour de nombreux patients. En conjonction avec une couverture d'assurance limitée, la taxation du cannabis à des fins médicales crée des obstacles supplémentaires à l'accès à cette forme de traitement efficace. Elle est également incompatible avec la taxation des médicaments d'ordonnance et des produits médicaux de première nécessité, qui sont détaxés en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Pour mieux soutenir les patients, les pharmacies devraient aussi être autorisées à vendre au détail du cannabis médical. Cela créera une distinction claire entre le cannabis médical et le cannabis destiné à un usage récréatif ou non médical, une mesure qui contribuera à faire en sorte que les patients reçoivent une éducation fiable sur la consommation sûre et efficace du cannabis à usage médical de la part de professionnels de la santé qualifiés. Cela facilitera aussi le remboursement par les régimes d'assurance-médicaments.

Recommandation 3 : S'attaquer à l'augmentation de l'attente pour obtenir des services de santé en augmentant le Transfert canadien en matière de santé au niveau de la croissance de la demande observée dans le réseau de la santé (5 à 6 % par an).

L'arthrite est la principale cause de remplacement d'articulations, dont plus de 99 % des remplacements du genou et plus de 80 % des remplacements de la hanche. À mesure que notre population vieillit, de plus en plus de Canadiens ont besoin d'une arthroplastie. Malheureusement, de nombreuses provinces ont de la difficulté à assurer l'accès en temps opportun à des services d'arthroplastie en raison d'une demande accrue et d'un manque de ressources. Par conséquent, l'attente est de plus en plus longue. Cela entraîne des douleurs et des souffrances inutiles pour de nombreux Canadiens qui, en conséquence, ne peuvent plus participer à la vie de leur famille et de leur collectivité ni à leur vie professionnelle. Le gouvernement fédéral peut prendre les devants dans ce dossier en augmentant le Transfert canadien en matière de santé au niveau de la croissance de la demande de soins de santé, entre 5 et 6 % par année, pour garantir que les provinces sont en mesure d'atteindre la cible recommandée par les médecins de six mois pour la chirurgie du genou et de la hanche.

Conclusion

Au nom de millions de Canadiens atteints d'arthrite, la Société de l'arthrite apprécie grandement cette occasion de présenter ses observations sur le budget fédéral de 2020. Nous serions heureux de fournir plus de détails sur ces recommandations en témoignant oralement devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Cordialement,

Janet Yale, chef de la direction
Société de l'arthrite

À propos de la Société de l'arthrite

La Société de l'arthrite est la plus importante source canadienne d'investissements dans la recherche de pointe sur l'arthrite du secteur caritatif et un chef de file dans la défense des intérêts, l'éducation et le soutien en vue d'améliorer la santé des personnes atteintes d'arthrite. La sécurité et l'amélioration des points sont nos priorités absolues, nos démarches étant axées sur l'amélioration de l'accès aux soins, l'opportunité des soins et la recherche innovatrice. La Société de l'arthrite est agréée par le Programme de normes d'Imagine Canada.